

# Se nourrir – Objectif 2.2

---

## RÉFORMER L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION AGRICOLE

### Impact gaz à effet de serre :



Cette proposition vise une condition indispensable de la transition souhaitée en SN2.1 dans les pratiques agricoles : la formation des futurs agriculteurs des 10 prochaines années doit être alignée avec cette transition.

### Résultat du vote :

Nombre d'inscrits : 154

Nombre de votants : 153

Nombre d'abstentions : 1

Nombre de suffrages exprimés : 150

OUI : 99 %

NON : 1 %

Pourcentage de votes blancs sur le nombre de votants : 2 %

## PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

---

Les émissions de gaz à effet de serre issues de l'agriculture représentent 36 % des émissions nationales. Rendre l'agriculture plus durable représente donc un levier essentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

D'ici 2030, notre système agricole devra donc être basé sur des pratiques agroécologiques, beaucoup moins émettrices de gaz à effet de serre et plus respectueuses de l'environnement. Au-delà de cet objectif, nous souhaitons que ce nouveau système agricole permette aux agriculteurs de travailler dans les meilleures conditions possibles, et qu'il permette l'accès à une alimentation saine et durable pour tous les consommateurs.

Pour cela nous proposons de réformer l'enseignement agricole et la formation continue afin de permettre la mise en œuvre des pratiques agroécologiques.

**PROPOSITION SN 2.2.1:** Réformer l'enseignement et la formation agricole : intégrer au tronc commun obligatoire l'enseignement de l'agroécologie, imposer des stages dans des exploitations qui appliquent les méthodes de l'agroécologie, ouvrir la formation continue sur les pratiques agroécologiques pour tous les agriculteurs, former les conseillers techniques aux pratiques de l'agroécologie.

## PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'OBJECTIF

Nous voulons que d'ici 2030, l'agriculture française (et européenne) ait évolué profondément vers une production plus durable et respectueuse de l'environnement, afin de contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, nous souhaitons réformer l'enseignement et la formation agricole dans sa globalité.

### **PROPOSITION SN 2.2.1 : RÉFORMER L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION AGRICOLE : INTÉGRER AU TRONC COMMUN OBLIGATOIRE L'ENSEIGNEMENT DE L'AGROÉCOLOGIE, IMPOSER DES STAGES DANS DES EXPLOITATIONS QUI APPLIQUENT LES MÉTHODES DE L'AGROÉCOLOGIE, OUVRIR LA FORMATION CONTINUE SUR LES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES POUR TOUS LES AGRICULTEURS, FORMER LES CONSEILLERS TECHNIQUES AUX PRATIQUES DE L'AGROÉCOLOGIE**

Dans la formation initiale, dans les lycées agricoles et dans les formations d'ingénieur :

- Nous avons conscience que les lycées agricoles ont fait l'objet d'un effort important de réforme dans le cadre du projet agroécologique national (programme « Enseigner à produire autrement »). Nous recommandons que ces efforts soient poursuivis, afin de sensibiliser les futurs agriculteurs à la préservation de la biodiversité, aux nouvelles techniques agricoles et à l'agroécologie, dans une logique systémique. Il s'agit :
  - D'intégrer au tronc commun obligatoire l'enseignement de l'agroécologie dans la continuité des programmes scolaires existants ;
  - D'imposer des stages dans des exploitations agricoles qui appliquent déjà les méthodes de l'agroécologie (et pas uniquement dans l'exploitation familiale).

Dans la formation continue :

- Nous voulons ouvrir la formation continue sur les pratiques agroécologiques pour tous les agriculteurs. Nous avons compris de nos échanges avec les experts qu'un des freins à la diffusion des pratiques agroécologiques est lié à la formation continue des exploitants et à la formation technique des conseillers aux agriculteurs en activité. Les personnes dispensant ces formations ne sont pas ou peu formées aux nouvelles pratiques et ne peuvent donc pas accompagner les agriculteurs en transition ;
- Nous voulons que, dans tous les organismes prodiguant des formations et des conseils techniques (CA, coopératives, GAB...) et accompagnant les agriculteurs, les conseillers techniques soient formés aux pratiques de l'agroécologie (dont un module concernant l'analyse économique du changement de modèle à moyen et long termes) afin d'accompagner les agriculteurs tout au long de leur carrière.